Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de reception de l'AR: 05/05/2026
048-200085223-DE_065_2026-DE
AGEDI

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19
Pour: 19
Contre: 0
Abstensions:0

Le *vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_065_2026 - Objet : Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT LE PRE DE COSTEBESSE 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LOTISSEMENT LE PRE DE COSTEBESSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT LE PRE DE COSTEBESSE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 054 452

En dépenses à la somme de : 1 054 452

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de reception de l'AR: 05/05/2026
048-200085223-DE_065_2026-DE
ACTE DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	110,46
011	Charges à caractère général	500 889,54
042	Section à section	276 726
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**777 726**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	100 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	677 726
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**777 726**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	176 726
040	Section à section	100 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**276 726**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	276 726
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**276 726**

Adopté à l'unanimité

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr